

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 12 MARS 1895.

### Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1895.

(Voir les n<sup>os</sup> 3, XI, 63, 74 et 84, session de 1894-1895, de la Chambre  
des Représentants et 28, même session, du Sénat.)

Présents : MM. le Baron BETHUNE, Président; HARDENPONT, COOLS,  
ALLARD, VANDEN DOREN, FINET, CAPPELLE, PONCELET et VAN PUT,  
Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1895, adopté par la Chambre des Représentants, s'élève à . . . fr.	16,540,495 »
Le Budget pour 1894 (y compris le transfert de 60,000 francs, mentionné à l'article 2 de la loi du budget) comportait . . . . .	15,775,485 »
Il y a donc augmentation de . . . . . fr.	<u>765,010 »</u>

La note préliminaire annexée au projet de Budget fournit les détails  
de cette augmentation jusqu'à concurrence de . . . fr. 507,010 »

Des amendements proposés ultérieurement par le  
Gouvernement ont introduit deux crédits nouveaux,  
savoir :

1 <sup>o</sup> Pour retrait et annulation de pièces de 2 centimes.	250,000 »
2 <sup>o</sup> Pour appropriation de l'hôtel Van Bevere . . . . .	8,000 »
Ensemble, comme ci-dessus. . . . fr.	<u>765,010 »</u>

La discussion à la Chambre des Représentants, fréquemment inter-  
rompue par des motions d'ordre, des développements d'autres projets de  
loi et par des incidents divers, a fini par aboutir à l'adoption du Budget à  
l'unanimité des voix.

Des questions très diverses ont été soulevées au cours de ces longs  
débat; citons comme spécialement dignes d'attention, les suivantes :

Législation sucrière ;

Droit de licence ;

Acquits-à-caution français, intéressant à la fois nos malteurs et nos fariniers ;

Maisons ouvrières ;

Fraudes à l'introduction dans le pays du bétail et du tabac ;

Patentes des sociétés anonymes et des coopératives.

La question du relèvement des petits traitements, longuement débattue de nouveau, est entrée dans une voie de solution pratique. M. le Ministre des Finances a déposé le 21 février un Projet de Loi affectant un crédit de 1,500,000 francs à l'augmentation des traitements des employés inférieurs des administrations de l'Etat.

Votre Commission vient d'être saisie de deux pétitions émanant de brigadiers, sous-brigadiers et préposés des douanes de résidence à Arlon et Sterpenich, sollicitant itérativement l'intervention du Sénat pour obtenir une amélioration de position. Nous estimons que ces requêtes pourront être utilement examinées lors de la discussion du Projet de Loi susdit.

Nous pouvons constater avec satisfaction l'efficacité des mesures votées dans la précédente session, sur l'heureuse initiative de M. le Ministre des Finances, pour débarrasser le pays du billon étranger. Les mesures annoncées, en ce qui concerne l'annulation d'une partie de nos pièces de 2 centimes, ne pourront que compléter le travail d'assainissement si opportunément entrepris par le Gouvernement.

Nous vous proposons, Messieurs, l'adoption du Projet de Loi contenant le Budget du Ministère des Finances pour l'exercice 1895, tel qu'il a été voté par la Chambre.

*Le Rapporteur,*  
EMILE VAN PUT.

*Le Président,*  
Baron P. BETHUNE.